

DELIBERATION N°1/2014 du 27 janvier 2014

Approuvant le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2013 du Maire

En sa séance du 27 janvier 2014, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n°1/CONV/CM/2014 du 23 janvier 2014, sous la présidence de Madame Carolina TEUIRA, avec Madame Marietta TEFAATAUMARAMA, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Madame Carolina TEUIRA, Premier Adjoint au Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** l'instruction M14 ;
- Vu** le Compte Administratif du Budget Principal du Maire de l'exercice 2013;
- Où** la présentation et les explications du Maire ;
- Sur** proposition du Premier Adjoint au Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

Article 1^{er} : Le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2013 est arrêté et adopté comme suit :

I - Section de Fonctionnement :

■ en recettes	:	633 886 165 Fcp./.
■ en dépenses	:	613 799 053 Fcp./.
soit un excédent de l'exercice 2013	:	20 087 112 Fcp./.
résultat de l'exercice 2012 reporté	:	
(Excédent)	:	19 579 708 Fcp./.
soit un résultat cumulé (Excédent) de	:	39 666 820 Fcp./.

II - Section d'Investissement :

■ en recettes	:	78 661 884 Fcp./.
■ en dépenses	:	62 596 799 Fcp./.
soit un excédent de l'exercice 2013	:	16 065 085 Fcp./.
résultat de l'exercice 2012 reporté	:	
(Excédent)	:	69 052 835 Fcp./.
soit un résultat cumulé (Excédent) de	:	85 117 920 Fcp./.

soit un résultat global cumulé de l'exercice 2013 (Excédent) de : **124 784 740 Fcp./.**

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 3 : Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Dix-sept (17) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

Pour (17) : TEUIRA Carolina, TUFAlMEA Rehoboama, TANOAl Elizabethte, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, MATTERAI Richard, TAINANUARIl Joël, TIATIA David, OOPA Richard, TEPA Eremoana, ROURA-ARUTAHl Jacques, TEFAATAUMARAMA Marietta, MAI Alphonse, FAATAUIRA Camille, LISAN Marcelin, LEMAIRE Gaston et TSING TING Félix.

Un (1) élu est excusé pour raisons de santé :


FAATAU Félix.

Dix (10) sont absents sans avoir donné pouvoir :

HEITAA Dorida, TEREMATE Tania, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, MALATESTE Antonio, TUIHANI Georges. HIRO Andréa, TEMEHARO Gyle et TAI Tevanaa,

Le 2^{ème} Adjoint au Maire,
Pour le Maire empêché p.o.

Rehoboama TUFAlMEA


Indications sur le résultat du vote :	Contrôle a posteriori
Présents : 17	Acte rendu exécutoire
Votants : 17 dont 0 pouvoir	après réception en Subdivision
Abstentions : 0	le 30 JAN. 2014
Exprimés : 17	et publication ou notification
Votes pour : 17	du 30 JAN. 2014
Votes contre : 0	Le Maire,
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	 Félix FAATAU 